



Le ministre de l'éducation nationale attendu sur la préconisation des trois assemblées de la République au sujet de la revalorisation de la médecine scolaire

Luc Châtel, ministre de l'éducation nationale, a été interrogé le 14 décembre 2010 sur France Inter sur la pénurie de médecins de l'éducation nationale. Il a répondu que la baisse de la démographie médicale concernait entre autres cette activité médicale et qu'il envisageait une convention avec la médecine libérale.

Après les constats de la commission aux affaires culturelles et à l'éducation de l'Assemblée nationale et de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat sur le niveau de rémunération des médecins de l'éducation nationale, le plus bas de la fonction publique, le SNMSU-UNSA Education rappelle au ministre son engagement auprès des parlementaires sur les travaux concernant la revalorisation et les missions des médecins de l'éducation nationale. La démographie médicale ne peut pas expliquer à elle seule le départ et l'absence d'entrée dans cette fonction.

Le recours aux médecins libéraux relève de l'illusion. Quel médecin installé accepterait d'intervenir au taux horaire actuel proposé de 17,40 € de l'heure ? Le recul sur plusieurs années permet de répondre : aucun.

La médecine scolaire comporte une approche clinique de proximité individuelle mais a aussi une mission de santé publique de prévention et promotion de la santé à titre collectif auprès des élèves et au sein des établissements. Le Sénat, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) et la commission parlementaire ont récemment fait part de l'urgence nécessaire de la revalorisation de la médecine financière scolaire.

Le ministre est attendu sur ces préconisations.